

# RAPPORT GENRE

*ANNEXÉ AU RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER 2006*

OCTOBRE 2005



# Tables des matières

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>1. PRÉSENTATION DU CONCEPT ET DE LA MÉTHODOLOGIE</b>	<b>5</b>
1.1 CONTEXTE NATIONAL	5
1.1.1 Nouveau contexte de développement social	5
1.1.2 Consolidation progressive des indicateurs sociaux, mais persistance de disparités	6
1.1.3 Engagement ferme du Maroc à réaliser les recommandations internationales	7
1.2 DÉFINITION DE L'APPROCHE GENRE ET DE LA MÉTHODOLOGIE	8
1.2.1 Approche et outils d'analyse genre	8
1.2.2 Analyse genre du budget	8
1.3 PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE QUELQUES EXPÉRIENCES DE GENDÉRISATION DU BUDGET	9
1.4 DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE POUR L'INTÉGRATION DU GENRE DANS LE BUDGET	11
<b>2. ELÉMENTS DE QUELQUES POLITIQUES PUBLIQUES SENSIBLES AU GENRE</b>	<b>11</b>
2.1 MINISTÈRE DES FINANCES ET DE LA PRIVATISATION	12
2.1.1 Réforme du processus budgétaire et genérisation	12
2.1.2 Avancées du Ministère des Finances et de la Privatisation	12
2.1.3 Perspectives	13
2.2 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	13
2.2.1 Analyse de la situation du secteur de l'éducation	13
2.2.2 Contraintes à la scolarité de la petite fille rurale	15
2.2.3 Priorités publiques	15
2.2.4 Objectifs des programmes d'appui à l'éducation	16
2.2.5 Eléments d'analyse des dépenses publiques d'éducation	17
2.3 MINISTÈRE DE LA SANTÉ	18
2.3.1 Analyse de la situation de la santé maternelle et infantile	18
2.3.2 Contraintes à la baisse de la mortalité maternelle et infantile	19
2.3.3 Orientations stratégiques en matière de santé maternelle et infantile	20
2.3.4 Analyse des dépenses publiques de santé	20
2.3.5 Perspectives	21
2.4 DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL	21
2.4.1 Situation de la femme rurale	22
2.4.2 Priorités publiques	23
2.4.3 Actions du Gouvernement	24
2.4.4 Analyse genre du budget alloué au développement socio-économique de la femme rurale	26
<b>CONCLUSION</b>	<b>26</b>

## Introduction

La question de l'égalité des opportunités et des capacités entre les hommes et les femmes est au centre de tout processus de développement. Dans notre société, cet objectif est pluriel. Il présente à la fois, un enjeu sociétal pour réduire les inégalités, les facteurs d'exclusion et assurer un développement humain équitable ; un enjeu démocratique, celui de l'égalité en droits et en dignité des hommes et des femmes ainsi qu'un enjeu économique, pour lever les entraves à la contribution économique des femmes et favoriser une croissance en faveur des populations pauvres et vulnérables.

L'introduction pour la première fois au Maroc d'un Rapport Genre annexé au Rapport Economique et Financier 2006 qui accompagne la Loi de Finances est le fruit d'un processus lancé depuis 2002 dans le cadre des réformes budgétaires visant le passage vers la gestion axée sur les résultats et sensible au genre.

Au regard des besoins et attentes différenciés des populations de femmes, d'hommes, de filles et de garçons dans le monde et également au Maroc, ce rapport s'inscrit dans une double optique. Il vise à favoriser une culture d'évaluation et de transparence des politiques publiques autour de la présentation du Projet de Loi de Finances au Parlement et à éclairer le débat sur les priorités publiques, les choix budgétaires et les moyens pour y parvenir afin de promouvoir une dynamique fédératrice engageant l'ensemble des forces vives du pays.

Ce Rapport Genre a donc l'ambition de devenir l'outil privilégié de l'évaluation des politiques publiques sensibles au genre et de démontrer que la dimension genre est incontournable en tant qu'objectif de développement et critère d'évaluation de la performance des politiques publiques, tant sur les plans de l'efficacité que de l'équité.

Ce rapport présente l'état des lieux, réalisé en partenariat avec quelques Départements Ministériels engagés dans le processus de gendérisation du budget en vue d'établir la situation de référence et de prendre la mesure de ce qui doit être accompli pour une intervention budgétaire qui vise l'égalité et l'efficacité selon le genre.

La première partie sera consacrée au rappel du contexte de l'introduction de l'approche genre et à la présentation du concept et de la méthodologie adoptée. La deuxième partie s'attachera à présenter les politiques, les programmes et budgets de certains Départements Ministériels engagés dans le processus de gendérisation du budget, à savoir les Ministères des Finances et de la Privatisation, de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, de la Santé et de l'Agriculture, Développement Rural et Pêches Maritimes.

# 1. Présentation du concept et de la méthodologie

## 1.1 Contexte national

L'intégration de la dimension genre dans le processus de programmation budgétaire s'inscrit dans un environnement national favorable marqué par la mise en place de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, la poursuite de la stratégie de développement social intégré, l'approfondissement du processus de déconcentration et de décentralisation, la modernisation des secteurs publics, la nouvelle dynamique de partenariat Etat-société civile et la conduite d'importantes réformes (santé, éducation, habitat, justice, code de la famille, code de la nationalité...).

Par ailleurs, le Maroc s'est fermement engagé à mettre en œuvre l'initiative 20-20 et à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui visent à améliorer la condition humaine, notamment, la réduction de la pauvreté et le renforcement de l'éducation, l'égalité entre les genres, la santé et la qualité de l'environnement.

### 1.1.1 Nouveau contexte de développement social

Le contexte de développement social est marqué par le lancement par Sa Majesté le Roi, lors de son discours du 18 mai 2005, de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) qui porte de nombreuses ambitions de promotion et de développement. Cette initiative ouvre de nouvelles perspectives de développement après l'expérience de la stratégie de développement social intégré mise en place depuis le milieu de la décennie 90. Cette stratégie vise notamment la réduction de la pauvreté, la mise en place d'activités génératrices de revenus et la promotion de l'emploi des jeunes.

Les indicateurs demeurent préoccupants en particulier dans le milieu rural et les déficits sociaux ont un coût qui se traduit en terme de développement humain<sup>1</sup>. Devant l'aggravation de cette situation, les programmes de lutte contre la pauvreté se sont intensifiés au cours des années 90, conduisant à une modification de la structure du budget de l'Etat avec une augmentation des crédits aux secteurs sociaux.

### **Soutien multilatéral et bilatéral à l'INDH**

Le Maroc est soutenu dans son projet de développement social par de nombreux partenaires, comme la Banque Mondiale ainsi que d'autres pays comme la France, l'Espagne et les Etats-Unis.

L'adoption de la Stratégie d'Assistance (Country Assistance Strategy) au Maroc par la Banque Mondiale représente une opportunité pour contribuer à la réussite de l'initiative. En effet, La Banque a arrêté le 19 mai sa stratégie d'assistance au Maroc pour la période 2005-2009 qui couronne un long processus de travail et de concertation avec le

---

<sup>1</sup> Le Maroc est classé au 124ème rang en 2004 parmi les pays dont le développement humain est moyen, contre le 125 en 2003.

Gouvernement. La CAS se propose, en effet, de contribuer aux objectifs généraux d'accélération d'une croissance durable créatrice d'emplois et de réduction de la pauvreté et de la marginalisation.

Par ailleurs, le Maroc figure, pour la première fois, parmi les 16 pays qui ont été admis à l'aide du Millenium Challenge Account (MCA) durant l'année budgétaire 2005 qui vise la réduction de la pauvreté et la promotion de la croissance économique. Plusieurs autres pays partenaires ont également marqué leur volonté de soutenir le Maroc dans son grand projet de société comme la France et l'Espagne.

### *1.1.2 Consolidation progressive des indicateurs sociaux, mais persistance de disparités*

La pauvreté qui touche 14,2%<sup>2</sup> de la population, soit près de 4 millions de personnes, a un caractère rural et touche particulièrement les femmes, selon le dernier recensement de 2004. (Voir l'analyse de la pauvreté dans la Partie 2 du Rapport Economique et Financier 2006).

En matière d'emploi, le taux d'activité des femmes reste modeste : 27,3% en 2004 au niveau national avec un taux plus élevé (30,2%) en milieu rural. L'évolution de ce taux durant les vingt dernières années montre la persistance des écarts hommes-femmes qui sont passés de 47,2 % en 1983 à 49,1% en 1992 et à 52,4 % en 2002.

Les disparités touchent aussi la nature de l'activité. Sur la période 1990-2005, en milieu rural, les femmes sont plus actives dans l'agriculture, la forêt et la pêche (92,3 % contre 76,6 % pour les hommes). En milieu urbain, les femmes se concentrent dans les activités de services, moins rémunérées et les hommes plus dans l'industrie. Dans le textile et l'agro-alimentaire où, les conditions de travail et de salaire sont plus défavorables, la présence des femmes est plus importante.

Les disparités touchent également le statut professionnel<sup>3</sup>, qu'il soit salarié (32,4% de femmes actives contre 40% pour les hommes actifs), d'aide familiale (53,3% de femmes actives contre 22,4% des hommes actifs) ou indépendant (12,1% de femmes contre 30,5% d'hommes). Ces écarts s'expliquent notamment par le faible accès des femmes au crédit, à la terre et aux ressources. Les disparités touchent également les niveaux de responsabilité (secteur privé et public) et de salaire (privé) ainsi que le niveau du chômage (24,3% de femmes contre 16,6% d'hommes en 2004, en milieu urbain).

Au niveau de l'espace public, la participation des femmes est marginale (portefeuille ministériel, postes de haute responsabilité, champ religieux, diplomatie ou instances judiciaires). Au Parlement, le scrutin de liste à la proportionnelle et l'adoption de la liste nationale, réservant 30 sièges aux femmes, a favorisé l'électorat féminin avec 10,77%

---

<sup>2</sup> Taux de pauvreté relative selon l'approche linéaire.

<sup>3</sup> Données de l'année 2003.

d'élus. Cette performance classe le Maroc parmi les premiers pays arabes et 83ème au niveau mondial sur 186 pays (selon le classement de l'Union Interparlementaire à fin août 2005), soit après le dernier pays européen représenté par l'Italie, classé 73ème avec 11,5%.

En vue d'améliorer davantage la situation de la femme, des stratégies et des plans de développement économique et social ont élaborés spécialement au profit des femmes. En plus des actions et programmes transverses relatifs au développement social, plusieurs programmes en faveur de la participation économique des femmes ont été menés conjointement par les pouvoirs publics, la société civile et les organismes internationaux. C'est le cas essentiellement du projet de renforcement des capacités des femmes entrepreneurs du Ministère du Commerce et de l'Industrie en 2000 et en 2003, des crédits jeunes promoteurs dont 26% des bénéficiaires sont des femmes, du programme national des pépinières d'entreprises et d'incubation, des projets générateurs de revenus pour les femmes rurales du Ministère de l'Agriculture....

Par ailleurs, des réformes importantes ont été menées pour améliorer la situation juridique de la famille, particulièrement celle de la femme et de l'enfant. On peut notamment citer l'entrée en vigueur du nouveau code de la famille, l'amendement du code pénal mettant en place des dispositions plus appropriées contre les discriminations et la violence, l'adoption du code électoral qui offre de nouvelles opportunités pour les femmes, ainsi que l'entrée en vigueur du nouveau code du travail fondé sur le principe de la non discrimination en matière d'emploi et de salaires et consacrant certaines dispositions en faveur de la femme dont principalement l'élévation de la durée du congé de maternité à 14 semaines.

La dernière réforme du code de la nationalité, annoncée par Sa Majesté à l'occasion du discours du Trône en juillet 2005, présente une avancée fondamentale pour la préservation des droits de l'enfant et ceux de la famille en général. Cette réforme, en réduisant les inégalités et en rétablissant la dignité aux femmes et à leurs enfants nés d'un père étranger, consacre la citoyenneté à part entière aux femmes.

### *1.1.3 Engagement ferme du Maroc à réaliser les recommandations internationales*

Lors du Sommet du Millénaire en septembre 2000, la communauté internationale s'est engagée à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à savoir, réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015, assurer l'accès universel à l'enseignement primaire, promouvoir l'égalité des sexes, réduire le taux de mortalité lié à la maternité et juvénile, combattre les pandémies, assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Le Maroc participe activement à la lutte contre la pauvreté au niveau national et mondial et dispose de plusieurs programmes qui intègrent la réalisation des OMD. Son deuxième rapport national de 2005 sur les OMD adopte une démarche gendérisée suite à sa sélection parmi 4 pays pilotes où des avancées significatives en matière de droits des femmes ont été constatées.

De même, le Maroc s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations du Sommet Mondial pour le Développement Social de Copenhague (mars 1995) qui a invité les Gouvernements et les organismes donateurs à consacrer en moyenne 20% des dépenses budgétaires de l'Etat et 20% de l'aide extérieure au financement des services sociaux de base (initiative 20-20), dans la perspective d'une généralisation de ces services à l'ensemble des populations. Le Maroc également a ratifié la CEDAW, convention qui vise l'élimination de toutes sortes de discrimination à l'égard des femmes à l'exception de quelques réserves.

## **1.2 Définition de l'approche genre et de la méthodologie**

### *1.2.1 Approche et outils d'analyse genre*

La question du genre prend sa véritable dimension dans le cadre du développement humain car la persistante des inégalités et la faible capacité des femmes ralentissent le développement. En d'autres termes, aucun développement ne peut être envisagé sans l'intégration et l'habilitation des femmes dans le processus politique, économique, social et culturel. La question du genre est intimement liée à la problématique de lutte contre la pauvreté, laquelle se conjugue au féminin.

C'est lors de la quatrième conférence mondiale sur les femmes de Beijing de 1995 qu'a été développée l'approche genre et développement. Ce concept a révélé que les politiques économiques et sociales touchent, de manière différenciée, les hommes et les femmes et que tout processus de développement est influencé par les uns et les autres et par leurs relations. Elle porte un intérêt tout particulier à l'impact des politiques et des programmes sur les individus en fonction du genre et de leurs caractéristiques socio-économiques.

Lors de la Conférence de Beijing, les Gouvernements se sont engagés à intégrer la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des processus d'élaboration des politiques et de planification du développement ainsi que des processus de mise en œuvre et d'évaluation de ces politiques et programmes.

La gendérisation est définie comme le processus par lequel une décision (politique, plan, budget, programme ou projet) subit une analyse sensible au genre. L'impact de la gendérisation est représenté par l'amélioration des conditions de vie de la population ciblée. La dimension genre doit devenir une préoccupation centrale à tous les niveaux d'analyse et de décision, afin d'assurer l'efficacité des stratégies mises en place.

Il est primordial aujourd'hui de tracer une stratégie qui dépasse la vision étroite de l'accroissement économique stricto sensu pour se fixer un but essentiellement démocratique, celui de réaliser l'égalité entre les hommes et femmes comme condition première pour atteindre les objectifs de développement.

### *1.2.2 Analyse genre du budget*

La gendérisation du budget pourrait être définie comme l'analyse genre de l'impact des allocations des ressources sur l'utilisation du temps par les femmes, les hommes, les filles et les garçons. Elle forme partie de tout un ensemble cohérent d'intégration d'une



approche qui vise l'équité et l'égalité par le biais d'une coordination entre politiques, programmes et budget : c'est l'intégration de l'analyse genre dans tout le processus de programmation et d'exécution budgétaire.

Cette approche vise à resserrer les liens entre les ressources allouées et la réalisation des objectifs de développement économique et social souhaités. Elle devrait donner des réponses claires à un enchaînement de questions relatives à l'élaboration de ces politiques relevant d'une exigence de bonne gouvernance.

La gendérisation est novatrice et dépasse les cadres conceptuel et analytique conventionnels, même s'il y a une synergie avec les réformes budgétaires en cours. Il est question de l'impact des recettes et des dépenses publiques non seulement sur l'équilibre macro-économique mais sur le développement économique et social, la pauvreté et sur l'inégalité, selon une optique genre.

### **1.3 Principaux enseignements tirés de quelques expériences de gendérisation du budget**

L'analyse des ressources publiques selon le genre reste peu développée de par le monde en liaison avec les difficultés rencontrées par les systèmes d'information à fournir des données ventilées par sexe. On trouve cependant des démarches intéressantes à explorer notamment en Afrique du Sud, en France ou au Royaume Uni.

L'initiative de l'Afrique du Sud en matière de budgétisation sensible au genre s'inscrit dans un contexte marqué par la fin de l'Apartheid et l'adoption de la nouvelle Constitution qui a fait de la lutte contre toutes les formes de discrimination l'une de ses priorités en protégeant les droits des femmes, notamment, droit à l'égalité, à la liberté, à la sécurité, à l'enseignement et à la propriété. La convention pour l'élimination de toute forme de discrimination contre les femmes CEDAW a été ratifiée et plusieurs mesures ont été prises en vue d'établir un dispositif national pour l'application de la parité.

Le Parlement a joué un rôle fondamental dans l'intégration du genre dans le budget. Les activités de budgétisation sensible au genre ont été conduites par les comités interparlementaires, où, lors des débats budgétaires, il a été proposé de mettre en place une liste de questions sensibles au genre relatives aux recettes et aux dépenses, d'élaborer des budgets des femmes et d'appeler les Départements à formuler des objectifs réalisables. En 1995, ces comités ont élaboré l'initiative budget des femmes en partenariat avec des ONG et des chercheurs. Dès 1997, le Ministère des finances a incorporé les résultats de cette initiative dans l'élaboration du budget.

L'expérience française en matière de gendérisation du budget s'inscrit dans le cadre d'une réforme budgétaire dont l'objectif est de passer d'une logique de moyens à une logique de résultats d'une part, et d'autre part, d'évoluer vers une intégration de l'égalité femmes-hommes dans le processus budgétaire. La réforme s'articule autour de la révision de la loi organique des finances et Le jaune budgétaire présenté en annexe de la Loi de Finances.

Le jaune budgétaire, élaboré depuis 2000 à la demande du Parlement, constitue l'une des mesures clés prises dans le cadre de la politique en faveur des droits des femmes. L'objet initial du document était de faciliter le contrôle du Parlement sur le budget. Il est aujourd'hui un moyen d'information qui permet de mieux mesurer, lors de débats sur la Loi des Finances, les ressources allouées en faveur des droits des femmes et de l'égalité hommes-femmes.

Par ailleurs, une approche spécifique qui vise le rattrapage des inégalités constatées, se traduisant par l'application de mesures positives en faveur des femmes, a été mise en place. Parallèlement, une adaptation des appareils statistiques a été réalisée afin d'améliorer la connaissance des situations respectives des hommes et des femmes et partant de permettre le suivi des résultats par rapport à l'objectif d'égalité femmes-hommes.

Au Royaume Uni, la budgétisation sensible au genre a été favorisée grâce à la mise en place d'une nouvelle pratique de gestion et de budgétisation axée sur les résultats, à une pratique de *proofing* des résultats en examen ex ante du bien fondé des politiques pour atteindre les résultats et à la détermination d'objectifs chiffrés par rapport à l'intégration de la dimension genre. La gendérisation du budget a été caractérisée par une analyse genre du budget focalisée sur l'incidence genre du régime fiscal et du budget distributif de l'état (transferts sociaux), la construction de relations de travail structurantes entre les acteurs internes et externes des Ministères et une adhésion à la prise en compte du genre en tablant sur son efficacité socio-économique et sur son équité.

Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, des ententes de services publics (entente entre le gouvernement et le public) ont été introduites fin 1998 par chaque Ministère. En 2003, un rapport sur l'égalité hommes-femmes publié par le Département du Commerce et de l'Industrie, présente les indicateurs clés, les mesures prises et une analyse de la situation au regard des objectifs et des cibles. Un Plan d'Action National pour l'égalité hommes-femmes, préparé par l'Unité Femmes et Egalité Genre et un Comité de pilotage interministériel, a initié deux grandes initiatives : un projet pilote pour l'intégration de la dimension genre dans l'examen des dépenses pluriannuelles et l'émission d'avis aux Ministères sur l'incidence genre de la politique fiscale.

Il ressort de ces expériences que la budgétisation sensible au genre est plus efficace quand la stratégie utilisée vise clairement à influencer des politiques spécifiques pour qu'elles deviennent sensibles aux engagements pris pour l'égalité. Les initiatives les plus réussies sont celles qui adoptent une stratégie multiple pour le dialogue au niveau des politiques, le plaidoyer et la transformation rassemblant divers partenaires et acteurs dans la gouvernance économique (Ministères, société civile, parlementaires, militants pour les droits des femmes, universitaires, médias et chercheurs).

Les principaux enseignements qu'on peut tirer de ces exemples de bonnes pratiques sont notamment que la gestion axée sur les résultats et l'évaluation de l'efficacité socio-économique des dépenses publiques, qui s'appuient sur un système d'information de qualité, sont des préalables et favorisent l'ancrage de la gendérisation du budget. Par ailleurs, la réussite de la mise en œuvre de la gendérisation du budget nécessite le soutien des Gouvernements et des Parlements ainsi que la collaboration de la société civile.

## 1.4 Démarche méthodologique pour l'intégration du genre dans le budget

L'analyse genre des dépenses publiques se base sur un diagnostic de la situation des différents groupes sociaux et sur une évaluation de ses causes et conséquences. La qualité de l'analyse de la situation est basée sur la disponibilité d'une information complète et actualisée. Il convient ensuite de déterminer le niveau de réponse des politiques publiques et orientations mises en œuvre pour corriger ses situations et enfin d'évaluer dans quelle mesure les affectations budgétaires visent à corriger les inégalités. Intervient ensuite un essai d'évaluation de ces programmes à travers l'adéquation cibles-résultats et enfin une analyse des moyens mis en œuvre et des crédits alloués.

La démarche adoptée pour la réalisation de la deuxième partie de ce rapport pour les Départements sectoriels étudiés (Education Nationale, Santé et Agriculture) respecte la méthodologie ci-dessus. On retrouvera ainsi un diagnostic de situation, l'identification des principales contraintes, la déclinaison des priorités publiques et la réponse apportée en terme d'objectifs de réalisation, de projets et de programmes. L'essai d'évaluation des dépenses publiques est réalisé selon la disponibilité de l'information dans chaque Département.

La pertinence de l'analyse est tributaire de la disponibilité d'une information de qualité où de grands efforts ont été réalisés ces dernières années au Maroc avec le lancement de grandes réformes et l'élaboration de différentes stratégies sociales. Au niveau de la production des données, les instances compétentes ont déployés d'importants moyens pour répondre aux demandes des utilisateurs.

Toutefois, le système national d'information est appelé à se développer davantage pour mettre à la disposition une information pertinente et actualisée. Il y a lieu de souligner que l'information demeure insuffisante en liaison notamment avec la difficulté d'estimer le travail non rémunéré des femmes (activités productives non marchandes) qui n'apparaît pas dans les statistiques officielles, de mesurer la participation des femmes à l'économie notamment dans le milieu rural et dans le secteur informel ainsi que de mesurer la pauvreté et de comprendre les processus qui y conduisent selon le genre.

## 2. Eléments de quelques politiques publiques sensibles au genre

Au Maroc, l'introduction de la gestion axée sur les résultats constitue une porte d'entrée pour la budgétisation sensible au genre dans laquelle plusieurs Départements Ministériels sont engagés avec des résultats encourageants.

Cette deuxième partie s'attachera à présenter les expériences de certains Ministères engagés dans le processus de gendérisation du budget, à savoir les Ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, de la Santé ainsi que de l'Agriculture, Développement Rural et Pêches Maritimes. L'expérience du Ministère des Finances et de la Privatisation est présentée pour souligner son rôle transversal de pilotage de la gendérisation du budget et de la réforme budgétaire.

## 2.1 Ministère des Finances et de la Privatisation

La gendérisation du budget marque l'affirmation de l'introduction du genre dans l'élaboration et l'analyse des budgets sectoriels en tant que composante de la réforme budgétaire et de l'approche axée sur les résultats. A ce titre, plusieurs départements sont engagés dans cette réforme budgétaire et intègrent la dimension genre à travers l'élaboration d'indicateurs sensibles au genre, notamment celui de la Santé, des Pêches Maritimes, de l'Agriculture, des Finances et le Haut Commissariat au Plan.

### 2.1.1 Réforme du processus budgétaire et gendérisation

S'articulant autour de trois axes interdépendants, à savoir, la globalisation des crédits, la contractualisation et le partenariat, la réforme budgétaire vise le passage d'une gestion de moyens à une gestion axée sur les résultats, par le biais d'un changement du sens de l'action budgétaire, en vue d'impacter significativement le bien-être des populations.

Les départements adoptant la gestion axée sur les résultats, pourraient intégrer l'approche genre notamment en retenant explicitement l'équité comme indicateur de performance et en analysant, pour chaque programme, les ressources et les résultats au moyen d'indicateurs sensibles au genre d'une manière désagrégée. L'élaboration d'indicateurs sensibles au genre en collaboration avec le Ministère des Finances et de la Privatisation. Les indicateurs de performance permettront de réaliser le suivi des progrès réalisés en matière d'égalité genre et de réhabilitation des populations défavorisées.

### 2.1.2 Avancées du Ministère des Finances et de la privatisation

Afin d'amorcer le processus de «gendérisation» du budget de l'Etat, la Direction du Budget, avec le soutien de la Banque Mondiale, a initié en 2002 «une étude préliminaire sur la faisabilité méthodologique des comptes budgétaires du genre et de l'enfance au Maroc». Sur la base des recommandations de cette étude, le Ministère des Finances et de la Privatisation, en partenariat avec l'UNIFEM, a initié en 2003 le projet de «Renforcement des capacités nationales pour l'intégration de la dimension genre dans l'élaboration et l'analyse des budgets sectoriels». Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme plus général de l'UNIFEM mené dans 20 pays intitulé «Renforcement de la gouvernance économique : l'analyse genre appliquée au budget gouvernemental». La première phase du Projet a été couronnée par :

- la sensibilisation de certains Ministères clés dont le Ministère des Finances et de la Privatisation à travers des ateliers de formation,
- l'élaboration d'un manuel sur la budgétisation sensible au genre. Ce manuel est destiné à la formation des professionnels et des formateurs dans les domaines de la préparation du budget et dans la budgétisation axée sur les résultats et sensible au genre,
- l'élaboration, sur la base des recommandations de parlementaires et du monde associatif, d'un guide pratique «Dalil Al Mizania» sur la budgétisation sensible au genre en version arabe et française. Ce guide a pour objet de sensibiliser aux réformes budgétaires en cours qui privilégient la logique de résultats tout en intégrant l'approche genre dans la conception, l'exécution et le contrôle du budget de l'Etat.

Le Programme sur la Budgétisation Sensible au Genre est aujourd'hui dans sa deuxième phase, dont les principaux objectifs sont de rendre les politiques publiques et pratiques budgétaires transparentes au regard de la réduction des multiples dimensions de la pauvreté et des inégalités genre. Il s'agit également de transformer l'élaboration et l'exécution du budget afin de refléter une sensibilité aux principes de l'égalité de genre dans les politiques et procédures budgétaires à travers des changements concrets dans les allocations de ressources.

### 2.1.3 Perspectives

La poursuite du processus enclenché devrait comporter des axes d'intervention complémentaires. Afin de concrétiser une approche tirée vers les résultats, cadrée par les grandes orientations politiques du gouvernement et sensible au genre, il serait judicieux d'identifier les opportunités qui existent, les contraintes à lever et par conséquent de déterminer les synergies à renforcer et les maillages à tisser. L'enjeu est d'ancrer l'approche genre dans les efforts spécifiques en cours en vue d'aligner plus étroitement politiques, plans, programmes et budget.

L'un des préalables de la concrétisation de cet objectif est la disponibilité de statistiques fines, s'appuyant d'une part sur les outils d'analyse genre du contexte et d'autre part, sur un cadre d'analyse genre des multiples dimensions de la pauvreté et des inégalités dont l'INDH pourrait être le socle, compte tenu de son approche novatrice en terme de ciblage des populations défavorisées.

Il est ainsi prévu d'enrichir la partie Genre, du Rapport Economique et Financier, en poursuivant sa production dans une démarche de partenariat avec l'ensemble des Départements ministériels. Une stratégie de communication et des mesures d'accompagnement pour obtenir l'adhésion des départements ministériels sont jugées essentielles pour l'institutionnalisation de la budgétisation sensible au genre.

## 2.2 Ministère de l'Éducation Nationale

Des avancées notables ont été enregistrées dans l'éducation ces dernières décennies, en terme d'accès à l'école et d'amélioration de la qualité de l'enseignement, mais la généralisation de l'enseignement fondamental et l'éradication de l'analphabétisme sont encore des objectifs éloignés. Aujourd'hui, l'alphabétisation et la scolarisation constituent une priorité pour les pouvoirs publics. Un accent particulier est mis pour cibler les filles ainsi que le milieu rural, afin de réduire les disparités dont souffrent ces catégories. La Charte de l'Éducation et de la Formation est venue entériner les orientations officielles dans ce sens.

### 2.2.1 Analyse de la situation du secteur de l'éducation

#### **Scolarisation**

**Préscolaire** : le Maroc est loin d'atteindre la généralisation du préscolaire prévue pour 2004 dans la Charte Nationale d'Éducation et de Formation. A la rentrée 2004-2005, le taux net de scolarisation des 4-5 ans serait de 51,3% seulement profitant plus aux garçons qu'aux filles. L'écart entre les deux sexes de 20,6 points est inquiétant en milieu

rural où l'Indice de Parité entre les Sexes (IPS) est de 0,33, contre 0,92 en milieu urbain. Or, le préscolaire est un moyen efficace pour la généralisation de l'enseignement. En plus de favoriser la performance de l'éducation aux niveaux supérieurs, il décharge les aînés de la garde des plus jeunes, engendre une plus grande rétention à l'école et augmente la probabilité des filles d'être scolarisées et d'accéder à un emploi rémunéré.

**Enseignement primaire** : Entre la rentrée scolaire 2000-2001 et celle de 2004/05, l'effectif des élèves dans le primaire est passé de 3.842.000 à 4.022.660 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 1,2 %. Malgré l'amélioration de l'IPS sur le plan global de 0,68 à 0,91, en milieu rural, la disparité entre les deux sexes est encore importante (83,1% pour les filles contre 92,2% pour les garçons).

**Enseignement secondaire collégial** : Le taux de scolarisation des élèves âgés de 12 à 14 ans a atteint 70,6% globalement et 64,3% pour les filles en 2004-2005 contre 60,3% et 50,7% respectivement, en 2000-2001. Entre ces deux périodes, l'effectif des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire collégial s'est élevé à 1,2 million élèves enregistrant une évolution annuelle moyenne de 4,2% globalement et 5,3% pour les filles.

L'approche des taux nets de scolarité par sexe et par milieu de résidence permet de relever d'importantes disparités urbain-rural et garçons-filles. Ces dernières sont moins touchées que les garçons par la déperdition scolaire. Si les taux d'abandon sont plus élevés pour les filles au primaire, la tendance bascule en leur faveur une fois en 1ère année du collège. 55,2% des urbaines et 22,7% des rurales terminent leurs cycles contre respectivement 46,8% et 17,4% des garçons du même milieu. Ceci dénote de la capacité latente des filles à poursuivre leurs études et à les réussir.

**Enseignement secondaire qualifiant** : Le taux de scolarisation des élèves âgés de 15 à 17 ans a enregistré un progrès notable passant de 37,2% globalement et 32,2% pour les filles en 2000-2001, à 44,3% et 39,2% respectivement en 2004-2005. L'effectif des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire qualifiant a atteint près de 633.000 élèves enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de 7% globalement et 7,8% pour les filles.

### **Alphabétisation et éducation non formelle**

Le taux d'analphabétisme a régressé entre 1994 et 2004 d'environ 12 points pour atteindre 42,7%. L'effectif des bénéficiaires des différents programmes d'alphabétisation a augmenté en moyenne de 25% par an de 1999/2000 à 2001/2002. Ce sont particulièrement les femmes qui ont profité de ce progrès. En 1994, une femme sur trois âgée de 10 ans et plus savait lire et écrire alors qu'en 2001/2002, près d'une femme sur deux est alphabétisée.

Toutefois ce constat mérite d'être relativisé du fait que ces avancées n'ont profité qu'à la femme urbaine de la tranche d'âge des 15-24 ans dont le taux d'alphabétisation a atteint 92% contre 82% pour l'homme du même âge et du même milieu. L'analphabétisme et l'écart entre les sexes demeurent inquiétants. Entre 1994 et 2001, ce dernier n'a reculé que de 2 points pour les âgés de 10 ans et plus et de 4 points pour les âgées de 15 à 24 ans.

Concernant l'éducation non formelle, lancée en 1997 et visant l'alphabétisation des jeunes de 8 à 16 ans non scolarisés ou déscolarisés, l'effectif global des bénéficiaires a chuté au taux annuel moyen de 9,5%. Le taux d'intégration dans ce type d'éducation ne dépasse pas les 8%, dont 65% sont des filles, ce qui montre l'adhésion de la jeune fille à ce type d'éducation.

### *2.2.2 Contraintes à la scolarité de la petite fille rurale*

Les retards en matière de scolarisation en milieu rural trouvent leurs origines dans plusieurs facteurs socioculturels, économiques et institutionnels. Les facteurs socioculturels ont trait au statut de la femme et de la perception de l'école par la population. Les facteurs économiques sont liés aux moyens financiers limités des ménages pour l'accompagnement scolaire et aux opportunités du travail de l'enfant et particulièrement de la fille pour générer des revenus additionnels.

Les facteurs institutionnels sont liés notamment à l'éloignement des écoles, à l'enclavement des douars, à l'absence d'équipements de base dans les écoles (eau, électricité, latrines...), aux conditions de vie des instituteurs, à la non adaptation des programmes d'enseignement à la réalité locale et à l'insuffisance de la coordination/délégation du MEN-communes.

### *2.2.3 Priorités publiques*

#### **Généraliser un enseignement fondamental dans une école plurielle**

L'objectif du gouvernement est d'éliminer d'ici à 2015 les disparités entre les sexes à tous les niveaux d'enseignement et de généraliser une éducation obligatoire de qualité pour tous les enfants au préscolaire, au primaire et au collège tout en restructurant ces cycles d'enseignement. Une attention particulière est accordée à la généralisation de la scolarisation des filles.

Des actions spéciales sont prévues en faveur de la généralisation de la scolarisation des élèves handicapés, y compris les filles, par la favorisation de leur intégration en milieu scolaire dit « normal » et par la création d'établissements spécialisés pour les enfants ayant un handicap lourd.

#### **Eradiquer l'analphabétisme et renforcer l'éducation non formelle**

La lutte contre l'analphabétisme est considérée comme une obligation sociale de l'Etat qui se fixe comme objectif de réduire le taux d'analphabétisme à moins de 20% à l'horizon 2010 et son éradication à l'horizon 2015. La stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle est élaborée sur la base de plusieurs programmes dont le programme «Massirat Annour» lancé en 2003. Les grands axes de cette stratégie qui vise prioritairement le monde rural et en particulier les femmes sont le partenariat, le parrainage, les programmes scolaires, le suivi-contrôle et le développement social.

Le programme national d'éducation non formelle prend en charge l'alphabétisation des âgés de 8 à 16 ans avant 2010. Cette opération vise l'insertion ou la réinsertion de ces enfants dans les cycles d'éducation-formation par la mise en place de passerelles appropriées.

### 2.2.4 Objectifs des programmes d'appui à l'éducation

Face aux déficits en équipement du monde rural, les pouvoirs publics ont intégré dans les stratégies de développement social des programmes destinés à réduire les écarts rural-urbain, à travers la généralisation de la scolarisation, notamment des petites filles. A côté de l'appui social du MEN aux élèves nécessiteux, certains programmes sont réalisés avec le soutien d'organismes internationaux.

#### **Appui social du Ministère de l'Education Nationale aux élèves nécessiteux**

Le MEN s'est engagé dans une stratégie d'appui à la scolarisation, tenant compte des besoins des élèves démunis du milieu rural et périurbain, spécialement les filles. Les objectifs de cette stratégie pour la période 2005-2007 sont l'extension de la capacité des cantines scolaires au primaire à 1.200.000 bénéficiaires par an, l'extension de la capacité d'accueil des internats à environ 128.000 bénéficiaires par an au collège et au secondaire et 50.000 bénéficiaires par an au secondaire qualifiant.

Il s'agit aussi de la distribution des fournitures et manuels scolaires aux élèves nécessiteux en partenariat avec les ONG et le secteur privé, de la généralisation de la couverture médicale scolaire en partenariat avec le Ministère de la Santé ainsi que de la mise en place d'un système de transport scolaire en faveur des élèves des régions éloignées en partenariat avec les collectivités locales et le secteur privé.

On peut noter que la part des filles bénéficiaires des cantines scolaires a connu une nette amélioration entre 1999 et 2004 passant de 40,1% à 47,18%. Ce programme d'alimentation scolaire est l'un des instruments qui contribuent le plus à augmenter le taux de scolarisation en milieu rural.

#### **Projets en coopération avec des organismes internationaux**

Programme d'appui à la réforme du système éducatif (PARSEM) : Ce programme, financé par un prêt de la Banque Mondiale vise à soutenir la réforme du système éducatif et s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de Coopération de la Banque avec le Maroc. Il est articulé autour de la généralisation de l'enseignement fondamental à la quasi-totalité des enfants en âge de scolarisation d'ici 2008, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et le renforcement des capacités institutionnelles en améliorant la capacité de gestion à tous les niveaux administratifs.

Appui à l'Enseignement Fondamental (APEF) : Ce projet lancé en 2003 et ciblant l'éducation de base de la tranche des 4-15 ans, est réalisé par le Fonds de Solidarité Prioritaire français et le MEN. Ce projet s'inscrit dans les orientations prônées par la Charte Nationale de l'Education et de la Formation. S'adressant en priorité aux élèves du milieu rural, de 72 collèges et 633 écoles mères (1900 écoles satellites)<sup>4</sup>, le projet vise la réduction des disparités géographiques et de genre et l'intégration de la femme dans le développement en augmentant la fréquentation des établissements scolaires et en améliorant la qualité de l'offre d'éducation de base.

---

<sup>4</sup> 4 académies régionales sont concernées : Tétouan Tanger, Marrakech Tensift El Haouz, Taza Al Hoceima Taounate et Souss-Massa Drâa comprenant au total 22 délégations, soit plus de 50% du monde rural, 38% des élèves du primaire et 28% des élèves du collège.



Soutien à l'éducation de base (MEDA) : financé par l'UE, ce projet a pour objectif d'élever le niveau moyen d'éducation, notamment pour les filles et d'élaborer une stratégie de développement de l'éducation en milieux urbain et périurbain défavorisés. Le projet qui concerne huit délégations a débuté en 1998 mais n'a été opérationnel qu'en juin 2003. Sa concrétisation sur le terrain se manifeste par la construction de logements pour instituteurs, de bâtiments administratifs, de clôtures et de latrine dans les écoles, l'installation de plaques solaires pour l'électrification des écoles, le creusement de puits dans les douars et le dressement des tentes-classes au profit des nomades.

### *2.2.5 Eléments d'analyse des dépenses publiques d'éducation*

Les dépenses totales du MEN ont connu une légère augmentation, passant de 23,15 milliards de dirhams en 2003 à 25,81 milliards en 2005, représentant 21,4 % des dépenses totales de l'Etat en 2005. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1,3 milliard de dirhams, soit 6,8 % des dépenses d'investissement de l'Etat.

Plusieurs projets d'investissement visant le développement de la scolarisation en milieu rural existent (projet d'appui à l'enseignement fondamental de qualité, projet de développement de l'enseignement secondaire collégial et soutien à l'éducation de base). Cependant, la ventilation du budget d'investissement ne permet pas de déterminer le budget ciblant directement le développement de l'éducation de la fille étant donné le regroupement des actions filles-garçons. Cependant, un paragraphe budgétaire spécifique pour le renforcement de la lutte contre l'analphabétisme des femmes en zones rurales de l'ordre de 4 millions de dirhams a été lancé en 2003.

### **Incidence des dépenses publiques d'éducation**

Suite aux différentes actions menées pour combler les écarts de scolarisation filles-garçons, que ce soit les programmes d'appui sociaux, le développement des infrastructures de base, la multiplication des écoles satellites ou les programmes en coopération avec les organismes internationaux, une nette amélioration des indicateurs quantitatifs de l'éducation est constatée ces dernières années (voir l'analyse de la situation). Les efforts d'alphabetisation fournis en 2005 ont amélioré la rétention des bénéficiaires dont l'effectif a avoisiné les 470.000 personnes en juin 2005.

Une étude de la Banque Mondiale<sup>5</sup> indique que les gains les plus significatifs pour la scolarisation primaire ainsi que celle des filles ont été enregistrés dans les zones rurales les plus pauvres et que les efforts du Gouvernement à travers les cantines scolaires et les incitations directes ont joué un rôle majeur dans l'amélioration des taux d'inscription. Toutefois, les actions du MEN ne bénéficient pas à uniformément à tous et varient selon le milieu et le sexe. La réduction des disparités au niveau de l'achèvement de la scolarité reste posée avec acuité en milieu rural pour les garçons mais surtout pour les filles : si en villes le taux de rétention des filles jusqu'à la 5ème année du primaire dépasse celui des garçons (80,4% contre 68,5%), en milieu rural, seules 41,2% des inscrites en 1ère année du primaire accèdent à la 5ème année du même niveau contre 63,6% pour les garçons.

---

5 «Rapport sur la pauvreté au Maroc», Banque Mondiale, septembre 2004.

Les secteurs productifs, qui emploient 52% de la population active du pays, souffrent particulièrement de l'analphabétisme dont le taux a atteint 76 % chez la population active dans l'agriculture contre 45 % dans l'industrie et 31 % dans les services.

L'impératif de développement et de compétitivité économique exige désormais une action plus volontariste des pouvoirs publics et un engagement plus fort de la société civile pour favoriser la généralisation de la scolarisation, lutter contre les déperditions scolaires et aboutir à l'égalité entre les sexes. Pour déboucher sur une meilleure efficacité des dépenses publiques, l'intégration de l'approche genre dans l'élaboration des politiques et programmes en amont ainsi que l'affinement des données par sexe méritent d'être développées.

## **2.3 Ministère de la Santé**

L'amélioration quantitative et qualitative des soins de santé particulièrement à destination des populations démunies, représente une priorité pour les pouvoirs publics. Des programmes spécifiques sont dédiés aux femmes et aux enfants. Leur mise en oeuvre a permis de réduire significativement la mortalité maternelle et infantile<sup>6</sup>, dont le niveau demeure préoccupant. D'où la nécessité de mettre en place une nouvelle stratégie visant à renforcer les programmes existants et à améliorer leur qualité.

### *2.3.1 Analyse de la situation de la santé maternelle et infantile*

Le programme de planification familiale a permis d'obtenir des résultats très encourageants. Par contre, et en dépit des progrès réalisés, les taux de la mortalité infantile et maternelle se maintiennent à des niveaux élevés<sup>7</sup>.

#### **Réussite du programme de planification familiale**

La réussite du programme de planification familiale est perçue à travers l'évolution de l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) et du taux de prévalence contraceptive. L'ISF (nombre moyen d'enfants par femme), a enregistré une baisse importante, passant de 5,9 enfants par femme au début des années 1980, à 4,04 au début des années 1990 et à 2,5 en 2003-2004. Le relèvement de l'âge au premier mariage et une plus grande utilisation des moyens contraceptifs expliquent la baisse importante de la fécondité des femmes marocaines.

Le taux de prévalence contraceptive a également connu une hausse importante passant de 19% en 1980 à 41% en 1992 et à 63% en 2003-2004. L'utilisation de méthodes modernes de contraception prédomine avec 55% contre 8% pour les méthodes traditionnelles. L'analyse par milieu de résidence montre une utilisation plus élevée en milieu urbain (65,5%) qu'en milieu rural (59,7%) en 2003-2004. Le taux de prévalence contraceptive varie peu selon le niveau d'instruction : et 68,8% chez les femmes ayant atteint le niveau secondaire et 61,2% chez celles sans niveau d'instruction.

---

<sup>6</sup> Dans le cadre de la réalisation des OMD, le Maroc, s'est engagé à réduire de deux tiers la mortalité infanto-juvénile et la mortalité maternelle à l'horizon 2015.

<sup>7</sup> Statistiques utilisées issues de l'Enquête Nationale sur la Population et la Famille 2003-2004.

### **Santé maternelle**

**Soins prénatals et assistance à l'accouchement** : en 2003-2004, pour 67,8% des naissances, les femmes ont consulté au moins une fois un professionnel de la santé (85% en milieu urbain et 48% en milieu rural). Le recours aux soins prénatals est d'autant plus important que le niveau d'instruction de la mère est élevé : 93% chez les mères avec niveau secondaire et plus, contre 79% chez celles ayant un niveau primaire et 56% chez celles sans niveau d'instruction. Quant à l'assistance à l'accouchement, 63% des femmes ont bénéficié de l'assistance d'un professionnel de la santé en 2003-2004 en progression de près de 13% par rapport à 1997. Ce taux atteint 85% en milieu urbain contre 40% seulement en milieu rural.

**Mortalité maternelle** : en 2003, le taux de mortalité maternelle a atteint 227 pour 100.000 naissances. Ce taux n'a pas évolué par rapport à 1997 où il a été estimé à 228 pour 100.000 naissances. Il est estimé à 187 pour 100.000 naissances en milieu urbain et à 267 en milieu rural. Ce qui montre l'importance des efforts qui restent à consentir.

### **Santé de l'enfant**

**Mortalité infantile et juvénile** : en liaison avec la généralisation de la vaccination, la mortalité infantile a diminué significativement, passant de 91 pour mille naissances vivantes en 1980 à 40 en 2003 : 99 pour mille naissances vivantes à 46 en milieu rural durant la période 1980-2003 contre 73 à 23,8 en milieu urbain. Quant au risque de mortalité infanto-juvénile, il s'établit à 47 pour mille naissances vivantes en 2003 contre 138 en 1980. La mortalité néonatale reste cependant élevée avec 27 pour mille (33 pour mille en milieu rural contre 24 pour mille en milieu urbain), en rapport avec l'état de santé de la mère et les conditions du déroulement de la grossesse et de l'accouchement.

Une analyse genre de la mortalité infantile révèle une surmortalité masculine pendant la période néonatale (33 pour mille contre 23 pour mille pour les filles), liée à un taux plus élevé du Syndrome de Détresse Respiratoire qui s'accroît entre la naissance et le cinquième anniversaire. Durant la phase juvénile, une surmortalité des filles est enregistrée (11 pour mille pour les filles contre 8 pour mille pour les garçons). Ce renversement de tendance pourrait s'expliquer par des facteurs socioculturels en faveur des garçons.

**Vaccination** : le Ministère de la Santé a mis en place un programme élargi de vaccination qui a permis d'assurer une couverture élevée. En effet, près de 9 enfants sur dix âgés de 12 à 23 mois ont été complètement vaccinés et seulement 1,4% de ces enfants n'ont reçu aucun vaccin. La couverture vaccinale varie selon le milieu de résidence : 94% en milieu urbain contre 84% en milieu rural.

#### **2.3.2 Contraintes à la baisse de la mortalité maternelle et infantile**

La réduction de la mortalité maternelle est compromise par plusieurs contraintes, dont la faible qualité de prise en charge des soins obstétricaux d'urgence, le non recours aux consultations prénatales et aux accouchements assistés par du personnel qualifié, l'éloignement des formations sanitaires, l'analphabétisme, la pauvreté ainsi que la faible implication des ONG et du secteur privé dans l'offre des services de santé liés à la santé maternelle.

La mortalité infantile, quant à elle, est imputable à plusieurs facteurs, à savoir, les causes périnatales (conditions de la grossesse, de l'accouchement) qui constituent 37% des causes de décès infanto-juvéniles, la faiblesse du niveau socio-économique de la population, la difficulté d'accès aux services de santé, l'insuffisance du personnel médical et des allocations budgétaires dans certaines régions, la faible participation communautaire et la persistance de certaines maladies (diarrhée, infections respiratoires aiguës, méningites).

Face à cette situation, le Ministère de la santé a mis en place une stratégie dans le cadre de son plan quinquennal 2003-2007, visant à améliorer la santé maternelle et infantile.

### *2.3.3 Orientations stratégiques en matière de santé maternelle et infantile*

La stratégie en matière de santé maternelle pour la période 2003-2007 vise à renforcer le programme de maternité sans risque et le programme de planification familiale en ciblant, notamment, la promotion de l'accès aux services de santé de reproduction. Elle vise également à améliorer la qualité de prise en charge des soins obstétricaux et néonataux d'urgence.

Afin de réduire les taux de la mortalité des enfants le Ministère de la Santé a mis en place une stratégie allant dans le sens d'un renforcement des programmes existants : élargissement du Programme National d'Immunisation avec l'introduction de nouveaux vaccins, généralisation de la stratégie de Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant, intensification de la composante périnatale du programme Maternité Sans Risque et le développement du Programme National de Lutte contre les Carences en micro nutriments.

L'extension de la couverture sanitaire, l'implication du secteur privé dans les programmes de prévention, l'intégration de la dimension « offre de soins de santé de base » dans les projets locaux de développement intégré et le recours à l'aide internationale sont de nature à améliorer la santé maternelle et infantile. L'amélioration de l'accès aux infrastructures, notamment, dans le monde rural est capitale : la généralisation de l'accès à l'eau potable contribue à la réduction de la mortalité infantile et le désenclavement des populations rurales, en améliorant l'accès aux centres de santé, exerce un impact positif sur la réduction de la mortalité maternelle.

Notons que, les objectifs fixés par la stratégie du Ministère ne pourront être atteints sans la coordination avec les autres Départements ainsi qu'avec l'implication de toutes les composantes de la société notamment les collectivités locales, susceptibles de favoriser, sur le plan local, le développement d'une solidarité sanitaire communale.

### *2.3.4 Analyse des dépenses publiques de santé*

#### **Part des dépenses de santé dans le budget de l'Etat**

Les dépenses totales du Ministère de la Santé atteignent 6,218 milliards de dirhams en 2005, soit 5,2% des dépenses totales de l'Etat. Les dépenses d'investissement, quant à elles, se situent à 1,165 milliard de dirhams et représentent 6 % des dépenses d'investissement de l'Etat. Une ventilation du budget d'investissement par programme permet de calculer la part dédiée aux programmes de santé maternelle et infantile.

La part du budget d'investissement dédiée aux femmes et aux enfants s'élève à 7,09%. Enfin, il est à noter que la ventilation du budget d'investissement ne permet pas de calculer la part du budget d'investissement ciblant directement les enfants d'une part et les femmes d'autre part du fait du chevauchement des programmes femme-enfant.

### ***Incidence des dépenses publiques de santé<sup>8</sup>***

Les dépenses publiques de santé ne bénéficient pas de manière uniforme à l'ensemble de la population. Ce constat est valable par niveau de vie, par milieu de résidence ou encore par genre. Une étude de la Banque Mondiale d'identification des bénéficiaires des dépenses publiques de santé révèle que les pauvres et plus particulièrement les femmes pauvres, bénéficient moins de la politique publique de santé que les riches.

Une analyse genre de la distribution des bénéfices des dépenses publiques de santé révèle que pour tout type d'infrastructures sanitaires confondu, les femmes tirent globalement plus d'avantages (114 dirhams) que les hommes (93 dirhams). A l'exception des soins de santé primaire, une analyse par type de service de santé et par quintile montre que les femmes les plus défavorisées bénéficient moins de subventions aux services de santé que les hommes.

Par ailleurs, on observe une importante inégalité femme-femme. Les femmes du quintile le plus bas ne perçoivent que 11% des subventions de santé bénéficiant aux femmes tandis que les 40% les plus riches bénéficient de la moitié. Sur le total des subventions perçues par les hommes, les hommes pauvres reçoivent respectivement 13% et 12% pour les soins hospitaliers et les services externes des hôpitaux. Les femmes pauvres obtiennent 7%.

### ***2.3.5 Perspectives***

La mise en œuvre des stratégies de santé maternelle et infantile devrait se traduire dans le futur, par une baisse de la morbidité et de la mortalité maternelle et infantile. Cet effort doit s'accompagner d'un renforcement quantitatif et qualitatif du personnel médical et paramédical, d'un effort de sensibilisation des populations sur les risques et les complications liés à la grossesse et à l'accouchement avec l'implication de tous les partenaires, d'un développement des moyens de transport et de la dotation en médicaments des structures offrant les soins de santé à la mère et au nouveau né. D'autres prestations méritent d'être développées telles que la promotion de l'Hygiène, la prévention des accidents domestiques et la santé de l'adolescent.

## **2.4 Département de l'Agriculture et du Développement Rural**

La pauvreté au Maroc a un visage rural où 1 habitant sur 4 est pauvre, contre 1 habitant sur 10 en milieu urbain. Le milieu rural, est resté à la marge du développement que connaît le pays, entraînant la recrudescence de l'exode rural (particulièrement des hommes), l'accentuation de l'analphabétisme et la détérioration de la qualité de vie. L'agriculture est quasiment la seule source de revenu de la population, rendant ainsi, le revenu

---

<sup>8</sup> Extraits du rapport « Incidence des dépenses publiques de santé », Banque Mondiale 2002.

des ménages fluctuant (90% des terres agricoles sont situés en zones bour). Cette situation est accentuée par les prélèvements des intermédiaires, l'augmentation du prix des intrants et la contrainte foncière.

Par ailleurs et comme cité plus haut, le milieu rural souffre du manque d'infrastructures hospitalières et de services sanitaires avec des taux de mortalité maternelle et infantile élevé ainsi que de la faible couverture de l'enseignement. L'ensemble de ces facteurs contribue à l'augmentation de la pauvreté. Toutefois, l'intensité et la gravité de la pauvreté se fait plus ressentir chez la femme et la jeune fille rurale.

Afin de cerner l'ampleur de la pauvreté dans le milieu rural et en particulier celle de la femme, un diagnostic de la situation sera présenté avant d'évaluer les politiques publiques menées pour le développement socio-économique de la population vulnérable, la femme rurale.

#### *2.4.1 Situation de la femme rurale*

Représentant 50,6% de la population rurale, la femme s'occupe de plusieurs tâches qui s'imbriquent et se chevauchent, au point qu'il est difficile de faire part du «productif» et du domestique. Son activité demeure axée sur les tâches domestiques, rendues pénibles par l'insuffisance des infrastructures de base. L'approvisionnement en eau potable constitue une corvée quotidienne effectuée à 57,2% par la femme et l'approvisionnement en bois de feu, qui constitue une source d'énergie pour la cuisson dans 36% des ménages ruraux, est assuré à 65,5% par les femmes<sup>9</sup>.

L'analphabétisme touche 75% des femmes rurales. La fille rurale reste la plus désavantagée en matière d'accès au savoir. De même, l'accès des femmes aux prestations sanitaires demeure très faible, en liaison avec une série de contraintes identifiées plus haut.

La femme rurale est présente principalement dans les activités agricoles. Le travail des femmes rurales dans l'artisanat a régressé ces dernières années en liaison avec la stagnation du secteur concurrencé par les produits manufacturés. Quant à leur participation aux activités commerciales, elle reste modeste ne dépassant pas 0,4%.

Le secteur agricole absorbe environ 92% des femmes actives dont 32% ont moins de 19 ans. Les femmes représentent 4,4% du nombre global des exploitants agricoles et disposent de 2,5% de la Surface Agricole Utilisée (SAU). Ceci confirme la faible représentativité de la femme exploitante et sa difficulté d'accès à la terre. 98% des exploitantes qui disposent de 90% des terrains agricoles sont analphabètes<sup>10</sup>. Les femmes s'occupent principalement de l'élevage, à hauteur de 70% pour l'élevage bovin laitier, de 40% pour l'élevage ovin et de 70% pour l'élevage caprin, des cultures céréalières et des légumineuses (45% des travaux) ainsi que des cultures industrielles (42% de la main d'œuvre et 65% des travaux liés à ces activités sont réalisés par des femmes).

---

<sup>9</sup> Les données utilisées pour cette partie proviennent de l'Enquête Budget Temps, 1997-1998, Direction de la Statistique.

<sup>10</sup> Selon le Recensement Général de l'Agriculture sur les femmes exploitantes, novembre 2000.

Les exploitations familiales dirigées par les femmes rurales ne cessent d'augmenter en raison de l'exode des hommes vers des emplois non agricoles en milieu urbain. La majorité de ces exploitations se trouvent en dessous du seuil de viabilité et les femmes qui les dirigent doivent répondre aussi bien aux besoins de production qu'aux travaux ménagers.

Plusieurs contraintes entravent la participation des femmes rurales aux activités économiques (agricoles ou commerciales) et limitent la valorisation de leurs savoir-faire notamment la lourdeur des tâches ménagères, la rareté et/ou la cherté des matières premières et la restriction des débouchés. En plus, seules 21,4% des femmes rurales pratiquant une activité<sup>11</sup>, disposent des gains engendrés par cette activité. Pour le reste, le conjoint ou le tuteur s'approprient les gains générés par l'activité féminine.

#### 2.4.2 Priorités publiques

Dans le but de lutter contre la pauvreté en milieu rural, les pouvoirs publics ont mis en place plusieurs programmes qui visent à assurer une sécurité alimentaire pour les populations démunies, la création d'opportunités à long terme à travers l'éducation, les services de santé, les infrastructures de base et la promotion de mécanismes générateurs de revenus. Outre ces actions d'ordre général, le Département de l'Agriculture et du Développement Rural a ciblé particulièrement le développement socio-économique de la femme rurale par la mise en place de plusieurs stratégies depuis le début des années 80.

Jusqu'aux années 80, les efforts de développement rural étaient focalisés sur les problèmes économiques et orientés vers l'amélioration des revenus de l'agriculteur en général. Toutefois, l'expérience a montré la nécessité de cibler les populations les plus défavorisées. Depuis cette date, les pouvoirs publics apportent un appui particulier à l'amélioration du bien-être de la femme rurale dans le cadre d'une approche basée sur l'Intégration de la Femme dans le Développement.

A cet effet, un bureau de la promotion socio-économique de la femme rurale a été créé dès 1984. Son intervention se fait à travers ses antennes régionales dites Cellules Régionales d'Animation Féminine (CRAF) qui ont pour missions d'encadrer les femmes rurales à travers l'élaboration de programmes d'actions adaptés à leurs zones et la conduite de ces actions sur le terrain; d'inciter les femmes à s'organiser par le biais de groupements et de coopératives pour leurs faciliter l'accès aux services des différentes entités gouvernementales et de les sensibiliser aux activités à caractère économique et social. Pour réaliser ces objectifs, le bureau s'organise en 40 CRAF réparties dans le Royaume et dispose de 170 vulgarisatrices.

Depuis la fin des années 90, le Département de l'Agriculture a changé ses orientations en matière d'animation féminine. Une nouvelle démarche basée sur l'adoption de l'approche genre a été retenue pour remplacer celle basée sur l'Intégration de la Femme au Développement. Dès 2002, une note d'orientation pour la promotion de la femme rurale est venue consacrer l'approche genre.

---

<sup>11</sup> Recensement Général de l'Agriculture sur les femmes exploitantes. Op.cit.

### 2.4.3 Actions du Gouvernement

#### **Note d'orientation**

Dans le but d'introduire l'approche genre, la note d'orientation pour la promotion socio-économique de la femme rurale du Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts élaborée en 2002, préconise une démarche qui assure une égalité d'accès aux services du Ministère. Face à la nécessité d'élargir la base de la population, objet du développement rural, il est nécessaire de cibler la femme, de plus en plus chef d'exploitations agricoles, à travers des actions précises. Un meilleur accès de ces femmes à la vulgarisation agricole, aux services annexes (micro-crédits, intrants...) et aux services sociaux de base, permettrait d'accroître la productivité de leurs exploitations et d'améliorer leurs revenus.

Les mesures prioritaires concernent notamment le renforcement des unités régionales et locales féminines, l'amélioration des compétences des animatrices rurales et des vulgarisatrices, la combinaison des méthodes de vulgarisation agricoles et la multiplication des canaux de communication, l'incitation à la création de coopératives autour de projets générateurs de revenus et le déploiement de programmes de formation professionnelle au profit des filles rurales dans les domaines agricole et para-agricole ainsi que l'adoption de l'approche participative associant les femmes à l'élaboration et à la réalisation des programmes qui leurs sont destinés.

#### **Formulation d'un plan d'action pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques agricoles**

Une convention de coopération entre le Maroc et la FAO a été signée en 2004 dans le but d'élaborer des mécanismes permettant l'identification des besoins, priorités et potentiel des populations rurales, le renforcement des capacités méthodologiques nationales pour l'intégration de la dimension genre ainsi que le suivi et l'évaluation des programmes et des projets de développement agricole et rural. Le projet se déroulera sur 17 mois, à compter de décembre 2004. Les résultats escomptés sont notamment l'élaboration d'un plan d'action pour intégrer l'approche genre dans les politiques et programmes de développement agricole et rural ainsi que le renforcement de l'expertise nationale en la matière.

#### **Actions réalisées pour la promotion socio-économique de la femme rurale**

Ces actions se déclinent dans l'animation féminine, la promotion des projets générateurs de revenus et les actions de vulgarisation agricole.

**L'animation féminine** intervient dans les domaines d'encadrement technique, de vulgarisation agricole et d'informations socio-éducatives relatives aux différentes activités des femmes, à travers les visites de contact, les journées d'animation, les actions de démonstration et les concours culturels. Les actions de vulgarisation agricole féminine ont également porté sur l'amélioration des activités extra-agricoles de la femme rurale (santé, hygiène et préservation des ressources naturelles...). Deux expériences pilotes ont été menées par les structures de CRAF dont l'une avec la FAO et l'autre avec le FNUAP.

La première avait trait à l'intégration de l'éducation nutritionnelle dans les programmes de vulgarisation agricole et a touché les zones d'action des Direction Provinciale



d'Agriculture (DPA) d'Azilal, Béni Mellal et l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) de Tadla.

La deuxième expérience avec le FNUAP s'est déroulée en deux phases : une phase pilote dans la Wilaya de Meknès et une phase d'extension dans les zones d'action des DPA de Tanger, Settat, Marrakech, Chichaoua, Safi, Fès, Sefrou, Agadir, Tiznit et des ORMVA de Tafilat, Ouarzazate et Moulouya. Cette phase a pour objectif l'intégration de l'Education en matière de population.

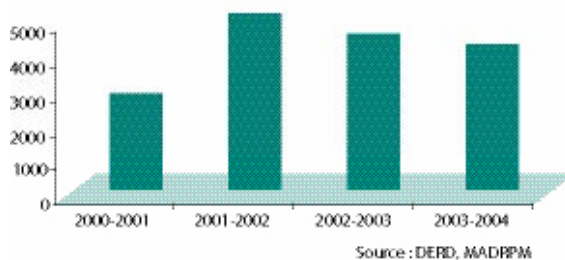
**Les projets générateurs de revenus (PGR)** sont réalisés à titre individuel ou collectif et portent sur l'amélioration des activités agricoles et sur l'allégement de certains travaux domestiques (substitution du bois de feu par l'utilisation du biogaz et de l'énergie solaire, creusement de puits et leur équipement par les pompes manuelles...). Le petit élevage (aviculture, cuniculture, apiculture,...) est l'activité la plus développée par les femmes rurales avec 77 unités montées en 2004 et 2610 bénéficiaires pour 4 millions de dirhams<sup>12</sup>.

**Actions de vulgarisation agricole :** la femme rurale bénéficie en tant qu'agricultrice des actions de vulgarisation agricole au même titre que les agriculteurs et selon les besoins. On note une évolution limitée ces dernières années de la part des femmes bénéficiaires de la vulgarisation agricole en liaison avec l'insuffisance des animatrices féminines au niveau des structures de proximité.

#### **Actions menées en partenariat avec d'autres Départements**

Le Département de l'Agriculture et du Développement Rural a mené diverses actions en partenariat avec d'autres Départements. Ainsi, il a adhéré au plan national de lutte contre l'analphabétisme du Ministère de l'Emploi, du Développement Social et de la Solidarité à travers le programme d'alphabétisation fonctionnelle qui est fondé sur les activités agricoles comme moyen pédagogique de formation. Au titre de l'année 2004, le nombre de bénéficiaires s'est élevé à 3.873 femmes et jeunes filles contre 2479 en 2001.

Evolution du nombre des femmes rurales bénéficiaires du programme d'alphabétisation fonctionnelle



<sup>12</sup> Données provisoires, DERD, MADRPM.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention de partenariat conclue avec l'Agence de Développement Social, 111 projets de développement en faveur de la femme rurale ont été financés par l'ADS en 2003 pour 25 800 000 dirhams au profit de 73 000 bénéficiaires.

#### *2.4.4 Analyse genre du budget alloué au développement socio-économique de la femme rurale*

Dans le but de réaliser les objectifs du Département de l'Agriculture en matière de développement socio-économique de la femme, une ligne budgétaire spécifique dédiée à l'animation féminine a été lancée dès l'exercice 2002 avec une enveloppe de 6 millions de dirhams. La fixation des montants attribués se fait à travers l'évaluation des coûts des différentes actions par le Ministère. Ainsi, le montant de la ligne budgétaire a été de 4 millions de dirhams en 2003, 4 millions de dirhams en 2004 et 3 millions de dirhams en 2005. Ce paragraphe budgétaire est destiné au financement des programmes d'actions de vulgarisation au profit des femmes rurales relevant des Directions Provinciales de l'Agriculture (DPA) et des Centres de Travaux (CT).

Des crédits supplémentaires sont inscrits au titre de projets et programmes, comportant des actions touchant la femme rurale et ce, aussi bien au niveau des DPA, des CT, que des ORMVA. Ces derniers sont tenus de préserver les acquis du Projet de Soutien au Développement Agricole (PSDA) concernant les activités féminines par le maintien du personnel et l'affectation de moyens suffisants pour la poursuite des efforts engagés. Outre ces budgets attribués directement à l'animation féminine, d'autres budgets impactent positivement la femme et la fille rurales tels ceux alloués à l'enseignement, à la santé ou à l'infrastructure de base.

On peut conclure que les programmes réalisés ou en cours de réalisation par le Département de l'Agriculture et du Développement Rural ont permis l'augmentation du nombre de groupements autour de petits projets générateurs de revenus, l'accroissement du revenu familial et parfois la hausse du taux de scolarisation des filles sous l'effet positif des activités génératrices de revenus instaurées par les CRAF. En dépit des efforts déployés, face à l'importance des déficits existants et aux besoins nombreux et complexes de la femme rurale, force est de constater que les réalisations en terme d'encadrement et de promotion socio-économique de la femme rurale restent limitées.

## **Conclusion**

Dans le contexte du grand chantier de développement social lancé au Maroc et concrétisé par l'Initiative Nationale de Développement Humain, la budgétisation sensible au genre (BSG) représente un outil pragmatique visant le meilleur ciblage des dépenses publiques.

L'analyse genre des dépenses publiques s'est basée sur un diagnostic de la situation des différents groupes sociaux et sur une évaluation des causes et des conséquences, et ce, en matière d'éducation, de santé et de situation dans le monde rural. Ensuite a été pré-

senté le niveau de réponse des politiques publiques mises en œuvre pour corriger ces inégalités. Cette étape vise à établir la situation de référence telle qu'elle se présente en 2005 afin de pouvoir mesurer les progrès enregistrés dans la foulée de la gendérisation progressive au sein de chaque Département.

Le Ministère des Finances et de la Privatisation qui pilote l'introduction de la BSG, poursuit la recherche de synergies avec les départements ministériels afin d'ancrer l'approche genre dans les efforts en cours en vue d'aligner plus étroitement politiques, plans, programmes et budget. Les efforts du Ministère vont également dans la réalisation d'actions de sensibilisation à la BSG à travers l'élaboration d'outils et d'ateliers de formation ainsi que l'enrichissement de la partie Genre du Rapport Economique et Financier dans une démarche de partenariat.

Au niveau de l'éducation nationale, en dépit de l'amélioration significative des indicateurs de scolarisation, le taux d'analphabétisme demeure inquiétant. L'impératif de développement et de compétitivité économique exige une action plus volontariste des pouvoirs publics et un engagement plus fort de la société civile pour favoriser la généralisation de la scolarisation, lutter contre les déperditions scolaires et aboutir à l'égalité entre les sexes en matière d'accès au savoir. Pour déboucher sur une meilleure efficacité des dépenses publiques basée sur une planification de qualité, l'intégration de l'approche genre dans l'élaboration des politiques et programmes en amont ainsi que l'affinement des données par sexe méritent d'être développées.

L'amélioration des soins de santé, particulièrement à destination des populations démunies, est une priorité pour les pouvoirs publics. Leur mise en oeuvre, qui a aujourd'hui une incidence limitée, devrait se traduire dans le futur, par une baisse substantielle de la morbidité et de la mortalité maternelle et infantile.

L'expérience du Département de l'Agriculture et du Développement Rural montre que partout, la femme rurale a été réceptive et a fait preuve d'une grande disponibilité à accepter les conseils et à adopter les nouvelles technologies quand ces dernières répondent à ses besoins.

Le développement socio-économique de la femme devrait se baser sur des projets transversaux et locaux qui impliquent les départements concernés, les communes et les ONG locales, qui tiennent compte des spécificités régionales et ciblent les besoins précis de la population. Pour lever la contrainte du financement et de la faiblesse des capacités, l'expérience en matière de micro-finance qui a montré des résultats très encourageants au sein de la population féminine en milieu urbain et péri-urbain mérite d'être développée. Les femmes sont les principales demandeuses et leur solvabilité fait du micro-crédit un instrument privilégié à promouvoir dans le monde rural pour réduire l'extrême pauvreté et la vulnérabilité. En liaison avec la grande précarité de certaines zones, d'autres moyens de renforcement de capacité, de financement partenarial... devraient être testés.

Compte tenu de l'interdépendance des objectifs recherchés et leurs imbrications, démontrées plus haut, les objectifs de développement humain en général et l'INDH qui constitue un vecteur important, ne pourront être atteints sans la coordination interministérielle et l'implication de toutes les composantes de la société notamment au niveau régional et local.

